

Alliance pour la lutte au tabagisme Région de Québec et Chaudières-Appalaches; Association canadienne pour la santé mentale - section Saguenay; Association des chirurgiens dentistes du Québec; Association des éducateurs(rices) physiques enseignants de l'Outaouais; Association des médecins de langue française du Canada; Association des médecins omnipraticiens de l'Ouest du Québec; Association générale des étudiants du Collège de l'Outaouais; Association les Poumons Roses; Association pour les droits des non-fumeurs (Bureau du Québec); Association pulmonaire du Québec; Association régionale du sport étudiant - région de Québec; Association régionale du sport étudiant de l'Outaouais; Asthmédia inc.; Blue-Sea (Municipalité de); Boileau (Municipalité de); Bois-Francs (La corporation municipale de); C H Gatineau Mémorial / CLSC-CHSLD des Collines; Cantley (Municipalité de); Cayamant (Municipalité de); Centre d'accueil Renaissance; Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais; Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais; Centres jeunesse de l'Outaouais; CLSC - CHSLD de Gatineau; CLSC - CHSLD de la Petite-Nation; CLSC - CHSLD Grande-Rivière; CLSC de la Vallée-de-la-Gatineau; CLSC Le Moulin; CLSC Vallée-de-la-Lièvre; Coalition québécoise pour le contrôle du tabac; Collège québécois des médecins de famille; Comité Santé de l'Isle-Verte; Commission scolaire au Coeur-des-Vallées; Commission scolaire des Draveurs; Complexe hospitalier de la Sagamie; Conseil québécois sur le tabac et la santé; Conseil régional des loisirs de l'Outaouais; Coopérative des techniciens ambulanciers de l'Outaouais; CRDI Chaudière-Appalaches; Desbiens (Ville de); Direction de la santé publique - Régie R.S.S.S. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; Direction de la santé publique - Régie R.S.S.S. Outaouais; Direction de la santé publique - Régie R.S.S.S. Chaudière-Appalaches; Direction de la santé publique - Régie R.S.S.S. Mauricie et du Centre-du-Québec; Direction de la santé publique - Régie R.S.S.S. Montréal-Centre; Direction de la santé publique - Régie R.S.S.S. Nunavik; Direction de la santé publique - Régie R.S.S.S. Québec; Direction de la santé publique Régie R.S.S.S. Bas St-Laurent; École Marcelle-Mallet; Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseign. FEEPEQ (FEPS); Fondation des maladies du coeur du Québec - Montréal; Fort-Coulonge (village); Grand-Calumet (Canton de); Grand-Remous (Municipalité de); Hôpital Laval; Informed Mothers for the Protection of our Air and Children from Tobacco; Info-Tabac; Lac Sainte-Marie (Municipalité de); Larouche (Municipalité de); Lytton (Municipalité de); Montpellier (Municipalité de); PATRO de Fort-Coulonge/Mansfield; Plaisance (Municipalité de); Réseau québécois de l'asthme et de la MPOC; Sainte-Anne-de-Portneuf (Municipalité de); Saint-Joseph-de-Kamouraska (Corp. Municipale de); Saint-Marcel (Municipalité de); Saint-Vianney (Municipalité de); Service de garde L'Enfant Joue; Val-des-Monts (Municipalité de). [70 SIGNATAIRES]

Les taxes québécoises sur le tabac — bien en dessous de la moyenne canadienne

Rapport présenté à:

Monsieur Yves Séguin
Ministre des Finances, Gouvernement du Québec

Mise à jour :
Le 1^{er} décembre 2003

SOMMAIRE :

Le 6 novembre, le nouveau premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, a promis à terme de hausser les taxes ontariennes sur le tabac au niveau de la moyenne canadienne .

Les groupes de santé québécois demandent depuis mai 2003 une augmentation substantielle des taxes provinciales sur le tabac. L'annonce du premier ministre de l'Ontario renforce la pertinence et la nécessité d'une hausse significative des taxes au Québec.

Les groupes demandent une augmentation minimum des taxes provinciales sur le tabac de 10 \$ la cartouche ou du montant nécessaire pour s'aligner sur les taxes de l'Ontario.

Si l'Ontario et le Québec décidaient de s'harmoniser avec la moyenne des taxes provinciales des huit autres provinces, l'augmentation québécoise serait de 14,52 \$. Cela signifiera des revenus supplémentaires pour le Québec d'environ 500 millions \$ par année et inciterait jusqu'à 72 000 fumeurs québécois à arrêter de fumer. Les revenus supplémentaires devraient être investis dans le système de santé, particulièrement dans les programmes de prévention, incluant la réduction du tabagisme.

1 - Le prix au Québec est bien en-dessous de la moyenne

En dépit d'importantes augmentations en 2001 et 2002, le niveau des taxes québécoises sur le tabac est loin d'avoir rattrapé la moyenne canadienne. Actuellement, la taxe québécoise sur les cigarettes est de 18,10 \$ la cartouche, soit le taux le plus bas au Canada après l'Ontario (17,20 \$), alors que la moyenne des huit autres provinces est de 29,56 \$.

De plus, la TVQ ne s'applique plus aux produits du tabac depuis 1998, alors que la taxe de vente provinciale continue de s'appliquer au tabac dans cinq des neuf autres provinces. La moyenne des taxes provinciales hors Québec s'élève donc à 30,91 \$ la cartouche, ou 32,62 \$ sans l'Ontario.

■ **TABLEAU 1 : Taxes provinciales sur le tabac**

Province	Taxe provinciale sur le tabac (par cartouche de 200 cigarettes)	Taxe provinciale sur le tabac + taxe de vente provinciale (au prix de juillet 2003)
Colombie-Britannique	32,00 \$	32,00 \$
Alberta	32,00 \$	32,00 \$
Saskatchewan	32,00 \$	36,20 \$
Manitoba	31,00 \$	35,83 \$
Ontario	17,20 \$	17,20 \$
Québec	18,10 \$	18,10 \$
Nouveau-Brunswick	23,50 \$	28,42 \$
Nouvelle-Écosse	26,04 \$	31,16 \$
Île-du-Prince-Édouard	29,90 \$	29,90 \$
Terre-Neuve	30,00 \$	35,44 \$
Moyenne des neuf provinces (hors Québec)	28,18 \$	30,91 \$
Augmentation nécessaire pour rejoindre la moyenne canadienne	10,08 \$	12,81 \$
Moyenne des 8 provinces (hors Québec + Ontario)	29,56 \$	32,62 \$
Augmentation nécessaire pour rejoindre la moyenne des 8 provinces	11,46 \$	14,52 \$

■ **TABLEAU 2 : Prix d'une cartouche de 200 cigarettes**

Province	Prix
Colombie-Britannique	74,85 \$
Alberta	74,85 \$
Saskatchewan	79,04 \$
Manitoba	78,60 \$
Ontario	59,01 \$
Québec	59,97 \$
Nouveau-Brunswick	70,67 \$
Nouvelle-Écosse	73,59 \$
Île du Prince-Édouard	72,60 \$
Terre-Neuve	78,14 \$
Yukon	68,85 \$
Territoires du Nord-ouest	85,55 \$
Nunavut	73,99 \$

Si l'Ontario décide de rattraper la moyenne des taxes provinciales des huit autres provinces, **nous recommandons que le Gouvernement du Québec en fasse autant**. Dans ce cas, l'augmentation de la taxe provinciale serait de 14,52 \$ la cartouche. **Par contre, peu importe la situation en Ontario, le Québec devrait hausser ses taxes d'un minimum de 10 \$ la cartouche** : même si le Québec augmente ses taxes de ce montant, le nouveau prix de la cartouche au Québec (70,67 \$) demeurerait inférieur aux prix en vigueur dans toutes les provinces (sans compter le prix actuel de l'Ontario).

2 – Plus de 35 000 vies pourraient être sauvées

Selon les dernières données de Santé Canada (2002), il y a près de 1,6 millions de fumeurs au Québec. À chaque année, les produits du tabac tuent 12 000 Québécois; environ la moitié des fumeurs à long terme mourront un jour d'une maladie causée par le tabac.

Plus que toute autre intervention, l'augmentation des taxes sur le tabac a un impact important et immédiat sur le niveau de consommation, le nombre de fumeurs adultes et le pourcentage des jeunes qui se mettent à fumer. Dans son dernier rapport (avril 2000), la Banque mondiale affirme que les mesures fiscales sont des mesures « *réellement efficaces* » pour dissuader les jeunes : « *Tous les chercheurs ont constaté que les augmentations de prix encouragent certains fumeurs à cesser, qu'elles empêchent d'autres personnes de commencer et qu'elles réduisent le nombre d'anciens fumeurs qui recommencent à fumer* ».

Dans les pays industrialisés, l'élasticité-prix de la demande est de l'ordre de -0,4, c'est-à-dire qu'une augmentation de prix de 10 % provoque une baisse de la consommation de 4 %. Environ la moitié de cette baisse est attribuable aux fumeurs qui arrêtent de fumer (et aux jeunes qui ne commencent pas), alors que l'autre moitié est imputable à ceux qui continuent de fumer mais qui diminuent leur consommation quotidienne.

À titre d'exemple, une augmentation de la taxe québécoise de 14,52 \$ la cartouche inciterait environ 72 000 fumeurs à abandonner la cigarette — **ce qui signifierait plus de 35 000 décès évités, qui seraient dus au tabac.**

■ TABLEAU 3 : Réduction du nombre de fumeurs par ordre d'augmentation

Montant de l'augmentation	Réduction du nombre de fumeurs
5,00 \$	27 000
10,08 \$	52 000
11,46 \$	59 000
12,81 \$	65 000
14,52 \$	72 000
20,00 \$	96 000

3- Des revenus supplémentaires de l'ordre de 500 millions \$

Malgré la baisse de consommation du tabac qui l'accompagne, une hausse des taxes sur le tabac augmente les revenus gouvernementaux. Ce phénomène s'explique par le fait que, toute proportion gardée, la valeur des revenus perdus par la réduction de la demande ne rejoint pas la valeur des revenus supplémentaires liés à la hausse de la taxe. Un modèle développé dans le cadre d'une étude de la Banque mondiale a conclu qu'une hausse de 10% de la taxe d'accises augmenterait les revenus gouvernementaux d'environ 7%.

L'augmentation de la taxe sur les cigarettes pourrait contribuer à résoudre une partie des problèmes budgétaires dont ont fait état les porte-parole du nouveau gouvernement libéral, surtout en ce qui concerne le financement du système de santé. En effet, les taxes perçues sur la vente d'un produit qui cause autant de dommages à la santé publique ne devraient pas être considérées comme des taxes « normales » ou « souhaitables », comme le sont les impôts sur le revenu ou la TVQ sur d'autres produits et services : les taxes sur le tabac devraient être spécifiquement dédiées à éradiquer l'épidémie qui les génère, et devraient également contribuer à défrayer les coûts au système de santé qui sont entraînés par le traitement des maladies causées ou aggravées par le tabac.

Par ailleurs, il n'y a pas de champ de taxation qui peut générer autant de revenus sans provoquer des contestations de la part des citoyens. Les sondages menés au cours des dernières années au Québec et ailleurs au Canada démontrent que près de 70 % de la population appuie généralement une hausse de taxe sur les produits du tabac. Étant non-fumeurs, les trois-quarts des gens ne seraient pas touchés par une telle hausse. **De plus, les études démontrent que les fumeurs sont généralement d'accord avec**

les mesures susceptibles de prévenir le tabagisme chez les jeunes ou de venir en aide aux fumeurs.

Une augmentation des taxes provinciales sur les cigarettes rapporterait des centaines de millions de revenus supplémentaires pour le Gouvernement du Québec. Si l'Ontario et le Québec s'alignaient sur la moyenne des huit autres provinces, le gouvernement québécois pourrait récupérer autour de 500 millions \$ par année en revenus supplémentaires—au delà des importantes économies à long terme pour le système de santé résultant d'une diminution du nombre de fumeurs.

■ **TABLEAU 4 : Revenus supplémentaires**

Prévisions de revenus supplémentaires		
	élasticité de -0,4	élasticité de -0,5
Taxe sur le tabac alignée sur la moyenne des 8 provinces (hors Québec/Ontario) = + 11,46 \$	444 millions \$	418 millions \$
Taxes provinciales alignées sur la moyenne des 8 provinces – incluant la taxe de vente provinciale (hors Québec/Ontario) = + 14,52 \$	552 millions \$	516 millions \$
<p><i>Calculs effectués à partir des revenus de 867 millions \$ encaissés en 2002-03 (source: Budget 2003-2004). Pour des raisons de simplicité, le niveau de la taxe sur le tabac à rouler et les bâtonnets est présumé équivalent à la taxe sur les cigarettes. En cas d'augmentation de la taxe fédérale ou de baisses de la consommation causées par des interventions non fiscales, il faudrait évidemment ajuster ces prévisions.</i></p>		

4 – Contrebande transfrontalière

Durant la crise de la contrebande dans les années 1990, c'était l'industrie canadienne du tabac qui alimentait les réseaux de contrebande avec des milliards de cigarettes en les 'exportant' dans les entrepôts hors-taxes aux États-Unis. Les enquêtes menées par les autorités ont généré suffisamment de preuves pour convaincre le gouvernement fédéral d'entreprendre une poursuite civile contre JTI Macdonald et le Conseil canadien des fabricants de produits du tabac. Il a annoncé le 13 août dernier qu'il intentera des poursuites civiles devant les tribunaux canadiens pour récupérer 1,5 milliards \$ de plusieurs compagnies de tabac qui auraient facilité les opérations de contrebande afin d'encaisser des profits illicites et non-taxés. De plus, le 28 février 2003, la GRC a porté des accusations de fraude et de complot en vue de commettre une fraude contre JTI-Macdonald, certaines de ses filiales et certains de ses cadres supérieurs pour leur implication dans la contrebande. Enfin, la GRC a également annoncé que leur enquête se poursuit.

De plus, le gouvernement fédéral a introduit en avril 2001 une série de mesures pour empêcher la contrebande, dont une taxe à l'exportation non-remboursable de 29,50 \$ pour toute exportation qui dépasse 1.5% de la production totale d'un manufacturier. De plus, le gouvernement fédéral a alloué 55 millions de dollars en 2001 à l'Agence des douanes et du revenu du Canada, au ministère du Solliciteur général du Canada, à la Gendarmerie royale du Canada et au ministère de la Justice du Canada pour l'administration, la surveillance et l'évaluation de ces mesures pour combattre la contrebande.

L'effet combiné de ces démarches rendent la contrebande des cigarettes « exportées » par l'industrie du tabac tout à fait impossible : non seulement est-elle surveillée de tous côtés, mais ce genre de manœuvre n'est tout simplement plus rentable pour les compagnies canadiennes de tabac.

5 - Ventes illégales inter-provinciales

Présentement, à cause de l'importante différence de prix entre le Manitoba (78,60 \$) et l'Ontario (59,01 \$), il existe un réseau de ventes illégales inter-provinciales (bien qu'il ne se compare pas à la contrebande des années 90) en direction de l'Ontario vers le Manitoba.

Si l'Ontario augmente unilatéralement ses taxes sans le Québec, le problème sera pour ainsi dire transféré vers l'Est, et l'Ontario subira l'influx de cigarettes moins chères venant du Québec. Pour cette raison, il est important que les deux provinces agissent conjointement.

ANNEXE : Communiqué de presse du bureau du premier ministre de l'Ontario

Nouvelles générales, jeudi, 6 novembre 2003

Une démarche responsable pour changer - Le premier ministre déclare que le gouvernement s'attaquera au déficit et réalisera son programme

KINGSTON, ON - Le nouveau gouvernement de l'Ontario prendra des mesures pour éponger le déficit de 5,6 milliards de dollars laissé par les conservateurs, tout en réalisant son programme, qui vise à apporter des changements concrets et positifs. C'est ce qu'a affirmé le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, à sa première visite à Kingston depuis son élection à la tête de la province.

"Nous prendrons les mesures nécessaires. Nous voulons instaurer une gestion responsable des finances de la province, ce qui fait partie des changements attendus. C'est ce qu'a déclaré M. McGuinty, dans son discours devant la Greater Kingston Chamber of Commerce."

"Nous devons mettre de l'ordre dans les finances publiques. Sinon, nous risquerions de ne pouvoir réaliser nos engagements à l'égard de la population ontarienne. Nous voulons des classes aux effectifs moindres dans nos écoles, moins d'attente pour obtenir des services de santé, ainsi que des collectivités plus propres et sécuritaires."

Le premier ministre a remercié Erik Peters, ancien vérificateur provincial, qui a donné l'heure juste à la population dans son rapport récent, selon lequel l'Ontario est confronté à un déficit de l'ordre de 5,6 milliards de dollars, même si le gouvernement conservateur défait affirmait avoir maintenu l'équilibre budgétaire.

Après la reprise des travaux de l'Assemblée législative, le 19 novembre, le nouveau gouvernement libéral déposera sans tarder des projets de lois qui, s'ils sont adoptés, lui permettra de s'attaquer au déficit.

En particulier, le gouvernement entend tenir les promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale, à savoir :

- Annuler la dernière tranche des réductions de l'impôt des sociétés
- Maintenir les taux d'imposition des particuliers à leur niveau actuel
- Éliminer le crédit d'impôt foncier à l'intention des personnes âgées
- Éliminer le crédit d'impôt au titre des écoles privées
- **Procéder à une première hausse de la taxe sur le tabac, pour que cette taxe s'aligne davantage sur la moyenne nationale.**

Le gouvernement a l'intention de présenter une politique de tarification de l'électricité qui corresponde mieux au coût véritable de l'électricité, a affirmé M. McGuinty.

"Le gel tarifaire mis en place par les conservateurs l'an dernier nous a coûté à tous plus de 700 millions de dollars, soit près de 2 millions de dollars par jour", a indiqué M. McGuinty.

"Appliquer ce genre de mesure quand la province affiche un excédent, c'est une chose. Mais lorsqu'un déficit menace de réduire notre capacité de soutenir l'éducation et la santé de façon adéquate, c'est une toute autre chose."

M. McGuinty a dit qu'il reviendrait bientôt à Kingston et que la nouvelle année sera marquée de la plus importante consultation prébudgétaire jamais menée dans l'histoire de la province. Le premier ministre et les membres du Conseil des ministres se rendront dans diverses localités de la province pour amorcer des échanges positifs et écouter ce qu'ont à dire les Ontariennes et Ontariens sur les moyens d'éliminer le déficit de 5,6 milliards de dollars hérité des conservateurs.

Disponible en français

www.premier.gov.on.ca VOIR D'AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ: <http://www.cnw.ca/cgi-bin/inquiry.cgi?OKEY=22475>

Note(s) :

Renseignements: Bureau des médias du Premier ministre, (416) 314-8975

Catégorie : Actualités

Sujet(s) uniforme(s) : Administration et finances publiques

Lieu(x) géographique(s) - CNW : Ontario

Société(s) - CNW : Cabinet du Premier Ministre de l'Ontario

© 2003 CNW. Tous droits réservés.

Doc. : news.20031106.FW.9237